

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 09-04 du 23 avril 2020

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PLAN PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ 2015-2020 POUR LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DANS LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE à l'association « Les Jardins Anne Frank » une subvention d'investissement de 288 000 euros au titre de la création d'une crèche collective de 60 places dans la commune de Gagny ;

- ATTRIBUE à la société « E2S SCOP Petite Enfance » une subvention d'investissement de 175 500 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 27 places dans la commune de La Courneuve ;

- ATTRIBUE à l'association « Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes » une subvention d'investissement de 24 600 euros au titre de la création d'une maison d'assistants maternels dans la commune d'Aubervilliers ;



- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec avec l'association « Les Jardins Anne Frank », la société « E2S SCOP Petite Enfance », et l'association « Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*